n° 10 Nov 2023

Les cahiers de Maitre Jacques



Saint-Georges-d'Espéranche

Acte le plus ancien faisant mention de la commanderie de Bellecombe

D'après : Commanderies du Lyonnais de l'abbé Martin par C. Touzet

Bellecombe est concédée par Bertrand de Barres, prieur de Saint Gilles à Philippe de Savoie évêque de Valence, pour 4 livres viennoises annuelles ; six frères devront y être entretenus ; le prieur de Saint Gilles et le commandeur de Bourgogne y seront accueillis ; accord de Jean de Bournin archevêque de Vienne ; fait à Vienne le 17 janvier 1242.

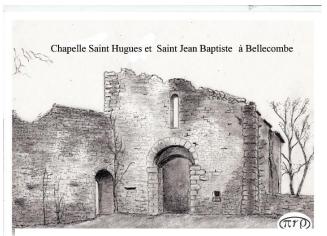


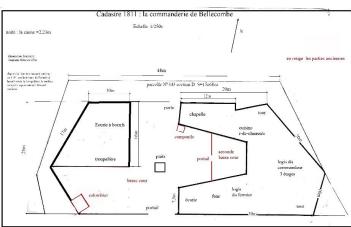
Photo du début du XXème siècle



Etat actuel



Essai de reconstitution



plan d'après le cadastre Napoléon

L'histoire, grande ou petite appartient à tous et tous pouvons y contribuer, simplement en écrivant les choses avant qu'elles ne s'oublient. Chacun peut donc contribuer et nous l'aiderons à mettre en forme ses anecdotes et ses histoires comme témoignages de ce passé qui a fait ce que nous sommes et qui éclaire notre avenir.

La cotisation annuelle, par famille, est de 30 euros et donne droit aux deux cahiers de l'année. Devenant **compagnon** vous êtes invité à participer et vous recevez chaque mois un compte-rendu des travaux de notre association maintenant plus que trentenaire. Votre soutien nous importe.

Visitez notre site : www.cmj-stgeorgesdesperanche.fr

Cahier de Maître Jacques n°10 Septembre 2023

Editorial

Voici le n°10, cela fait donc cinq ans que les Compagnons de Maître Jacques (CMJ) essaient de rendre au Saint Georgeois leur histoire effacée par le temps. La vie qui nous entraine ne nous laisse pas beaucoup de temps pour se pencher sur notre passé. Or celui de Saint Georges d'Espéranche est exceptionnel. Nos lecteurs après avoir lu les 320 pages de ces cahiers en ont une idée qui devient de plus en plus précise au fil de nos recherches que nous rapportons dans ces cahiers.

Un habitat celte ou gaulois, deux châteaux, une fonction de capitale, une longue éclipse puis une renaissance. Ce sont nos 2000 ans d'histoire. Il reste encore beaucoup à déchiffrer et à écrire.

Nous avons aussi de grands projets.

- Une tour du patrimoine, rendant à la tour réduite de moitié une prestance méritée. Dans le cadre de la communauté des communes pour une bibliothèque ciblée sur l'histoire locale que l'on sait très vaste.
- Un enclos de chèvres, auxiliaires avisées pour rendre à la châtaigneraie des Bougettes la majesté de ses futaies pour balades au frais quand les canicules nous frappent. Et aussi retrouver de délicieuses châtaignes.
- En savoir plus sur ces bâtiments du fond des âges qui font reculer notre histoire de plusieurs siècles. L'archéologie devrait nous aider, mais comment l'initialiser ?
- Sans être un vrai projet, nous avons le soucis permanent d'écrire de bons articles pour nos fidèles lecteurs. Pour cela tous les CMJ choisissent leur sujet et approfondissent par une recherche personnelle ce qu'ils savent déjà.

La diffusion des cahiers devient un petit enjeu financier dans la mesure où des organismes mettent à disposition de leurs membres un exemplaire qui circule. C'est pourquoi nous diminuons notre tirage, ce qui entraine une augmentation du coût unitaire et sans subvention, le prix de l'exemplaire ne couvre plus nos frais de réalisation (papier, encre, réseau). Une augmentation de son prix sera appliquée au cahier n°11.

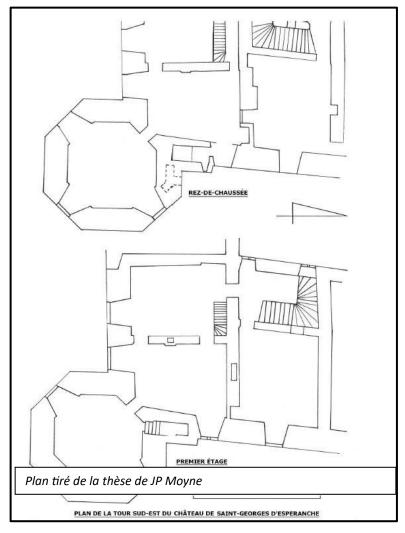
Un des grands projets évoqués ci-dessus est celui d'une tour du patrimoine. C'est **une extraordinaire opportunité** pour notre commune de pouvoir se doter, dans un cadre moyenâgeux d'un lieu d'accueil pour ceux intéressés par notre histoire.

Le second château de St Georges d'Espéranche, bâti en 1272, recevant et séduisant l'année suivante le jeune roi d'Angleterre, devient le modèle de nombreux châteaux dont quatre sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. Propriété de la commune, il est maintenant disponible (une partie seulement) pour devenir un marqueur-témoignage de notre riche histoire.

Les restes de ce château, très bien conservés et entretenus par la municipalité autour de la tour Sud-Est, peuvent accueillir facilement le siège de notre association d'histoire, un petit musée et une bibliothèque consacrée aux document historiques du village et de la communauté de communes.

Ce bâtiment comporte deux étages et des combles, chaque étage s'étendant sur quatre pièces.

L'association des Compagnons de Maître Jacques (du nom de l'architecte du château) se propose de gérer et animer le rez de chaussée, à savoir la chapelle, une pièce ouvrant au sud, la pièce octogonale de la tour et l'ancienne cuisine (point d'eau et WC)



Dans la tour, la famille De Poisieu a fait percer, au XVI ème siècle, trois fenêtres au rez de chaussée et deux au premier étage.

Dans notre projet, le premier étage ayant un accès par le grand escalier peut être occupé de façon indépendante par d'autres associations. Au rez de chaussée, la pièce de la tour serait consacrée à des expositions, permanentes ou temporaires, de gravures, de petits objets.

La pièce attenante à la tour serait une salle de réunion avec de nombreux rangements pour permettre aux CMJ de découvrir et lire les nombreux livres d'histoire qui forment un fond documentaire important, fond qui est en forte croissance suite à de nombreux dons.

L'ancienne cuisine, permet d'avoir accès à un point d'eau et à des toilettes.

L'aspect extérieur de cette partie du château.

Quand on est au pied de la tour son aspect impressionnant saisit, et pourtant elle a été diminuée de moitié à la fin du XIX ème siècle. Son ravalement récent met bien en évidence son appareillage de pierres. La terrasse, au sud-ouest de cette tour a été bâtie récemment en surélevant une dalle qui laisse un grand espace de stockage en dessous pour les services techniques de la ville. Cette terrasse peur servir de lieu de réception pour des cocktails et les jardins alentours d'espace de fraicheur.

Fonctionnement

La commune, propriétaire des lieux, assure l'entretien des bâtiments, des espaces verts et la fourniture des fluides (eau, électricité, internet).

La question chauffage inquiète, mais il n'est pas question de chauffer tous ces volumes. Les CMJ ont occupé pendant des années, depuis la consolidation de sa voûte, la chapelle, avec pendant l'hiver un chauffage d'appoint utilisé seulement les jours de réunion, la formidable inertie thermique des murs de presque trois mètres d'épaisseur assurant une température minimale élevée. Il en sera de même dans ces nouveaux volumes.

Rappelons que les CMJ conseillent la commune sur son historicité et assurent la gestion courante des lieux (manifestations, conférences, éditions diverses, gestion de la grange du Guillolet, en liaison avec la section culture et histoire de la communauté de commune et d'autres associations d'histoire.

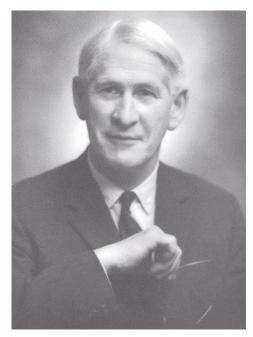
Qui êtes-vous Arnold Taylor?

D'après un texte de la British Academy, Biographical Memoirs of Fellows (2006)

R.M. Faure

Arnold TAYLOR est un médiéviste, archéologue et historien de l'architecture qui a eu une carrière entièrement tournée vers la connaissance et la sauvegarde des monuments historiques de l'Angleterre (Ancient Monuments Inspectorate).

Il est reconnu internationalement comme un expert des châteaux du Moyen-âge, particulièrement ceux d'Edouard 1er d'Angleterre au Pays de Galles. Il s'intéresse aussi aux hommes qui ont bâti ces châteaux et à la gestion de ces gros travaux de construction.



Arnold Taylor est né le 24 Juillet 1911, au cœur de Londres pouvant entendre les cloches de l'église St Mary le Bow, il est donc un vrai londonien. Dès le début de sa scolarité il se passionne pour l'histoire, puis lors de ses études supérieures à St John's collège à Oxford, il écrit un mémoire sur la charpente de son collège. Quand il répond à un appel d'offre et qu'il devient « Assistant Inspector » il ne sait pas qu'il entame une brillante carrière, qui de découvertes en découvertes feront de lui Chief Inspector. Il termine sa carrière professionnelle en 1972.

En 1935, Arnold aborde sa première étude, une synthèse des fouilles archéologiques de Minster Lovell Hall, Oxfordshire, qu'il présente en 1939. Apparait alors sa démarche minutieuse d'observation des bâtiments et de recherches documentaires qu'il pratiquera dans tous ses travaux. C'est ainsi qu'il retrouve Master James of St Georges, connu en Angleterre depuis un article de 1911, se demandant quel est ce St Georges?

La guerre emploie Arnold comme interpréteur des photos aériennes pour évaluer les forces ennemies, à la fin de la guerre il est en Italie. Sur le chemin du retour, du train, il remarque la ressemblance des murailles de la ville de Saillon dans le Valais suisse, avec celles de Conway. Ses recherches s'orientent alors vers les liens entre l'Angleterre et la Savoie du XIIIème siècle. En Septembre 1950, Arnold est à Turin, puis en Suisse. Un document des archives de la cathédrale de Lausanne et les visites approfondies des châteaux d'Yverdon, Champvent et Chillon, font qu'il retourne à Turin pour explorer les « comptes savoyards ». Et le lien entre tous ces châteaux apparait, depuis Yverdon jusqu'à Sancti Georgii di Speranchia! En découvrant le mot « di spérenchia » il réalise que ce maître maçon, dont il pressentait l'origine non anglaise, vient de Savoie et que cette ville de Saint Georges d'Espéranche est à découvrir et explorer.

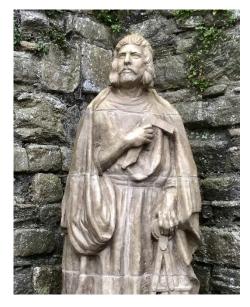
L'année suivante, il revient sur le continent pour visiter Saint Georges d'Espéranche. En train, il arrive à Lyon, puis encore en train atteint Heyrieux, loue un vélo et découvre en arrivant à St Georges le drapeau anglais qui flotte sur notre monument aux anglais. Stupeur passée, il aperçoit le château et comprend avec joie le fil qui relie les châteaux anglais du pays de Galles et ceux de l'ancienne Savoie.

L'article qu'il écrit en 1953 affirme cette similitude et donc la même pensée de construction, la même main. Arnold s'attache à la recherche des textes qui parlent de Maître Jacques et en les associant avec ceux d'Angleterre comprend que c'est en Angleterre que Maître Jacques est devenu Master James of St George, anoblissement en référence à son château de St Georges le plus prestigieux du fait de sa taille et ses tours octogonales.

Arnold travaillera ensuite à la découverte de la gestion de tels chantiers, les « rôles » (comptes royaux) anglais lui permettant jusqu'à compter les clous nécessaires dans les charpentes. Tout ce que nous savons de Maître Jacques vient de lui. Sa recherche se fonde à la fois sur les ressemblances entre bâtiments par des détails architecturaux et sur la fouille documentaire pour trouver une trace écrite confirmant sa présomption

Arnold, qui grâce à ses dons d'observation, va par exemple faire une découverte significative. En étudiant la tapisserie de Bayeux il découvre que le château nommé Belrem sur la tapisserie est en fait celui de Beaurain en Artois, savoir précieux pour ceux qui étudiaient la tapisserie de Bayeux.

En 1961 Arnold devient Chief Inspector of Ancient Monument and Historic Buildings, il rendra cette administration plus réactive et mieux structurée. Il prend sa retraite en 1972.



Statue de Maître Jacques imaginée par les Gallois au château de Beaumaris.

Au château de Villandraut en Aquitaine, ce chapiteau de pilier, représenterait Maître Jacques... (XIIIème siècle).

Comment Arnold Taylor est devenu citoyen d'honneur de St Georges d'Espéranche ?

Après sa visite de 1951, Arnold revient en 1955 à St Georges pour réaliser une série de photographies du château. Il laisse en mairie des copies de son article de 1953.

En 1967, Maurice Odet, maire, charge deux étudiants de mettre de l'ordre dans un placard de la vieille mairie, maintenant salle Louis Clopin, qui y découvrent dans le fond, les recensements Napoléoniens et les articles de Taylor. Ecrits en anglais ils n'ont intéressé personne. Connaissant l'anglais, je vois l'intérêt du document et j'en garde une copie.

Le temps de mes études passé, je retrouve ce document, avec écrit à la main dans un coin, l'adresse d'Arnold Taylor. Nous sommes en 1974 et je lui écris. Par retour de courrier, la réponse est brève : « Enfin quelqu'un de St Georges qui s'intéresse à l'histoire! Venez me voir, chez moi, à Chiddingfold »!

Me voilà en Angleterre, dans un charmant cottage, où avec une très grande gentillesse, Arnold et son épouse Patricia, me reçoivent. Arnold me fait part de ses recherches, de l'histoire du château et de Maître Jacques. Il me donne de nombreux documents à exploiter. Une correspondance régulière s'en suit. Arnold reviendra étudier plusieurs fois « son château » dès que je lui signalais que des travaux permettaient de

nouvelles découvertes. Car malgré sa retraite, Arnold continue ses recherches, donne des conférences pour faire connaître ce Maître Jacques de St Georges que l'UNESCO nommera « plus grand architecte militaire de son époque » !

A St Georges, Arnold rencontrait et échangeait avec tous les passionnés d'histoire. C'est lors d'une de ses nombreuses visites, que C Lassalle, maire, fera de lui le 4ème citoyen d'honneur de la St Georges, titre dont il était très fier, titre cité par la British Academy. Sa connaissance portait sur près de mille châteaux du moyen-âge, en Europe, qu'il avait visités et photographiés. Il m'a transmis sa passion pour faire connaître l'œuvre de Maître Jacques et le lien de notre château avec ceux du pays de Galles alors inconnus des St Georgeois.

La liste des publications, des conférences, des très nombreuses appartenances à des sociétés savantes ou groupes d'étude, son doctorat Honoris Causa de l'Université de Caen prouvent une grande culture et aussi une gentillesse jamais en défaut.

Suite à une chute, les derniers jours d'Arnold sont difficiles. Il décède le 24 Octobre 2002, à l'âge de 91 ans. Plus qu'un collègue historien, c'est un ami, un peu un membre de ma famille, que nous avons perdu.

Lors de la cérémonie faite en sa mémoire, à la British Academy de Londres, l'orateur conclut :

« Arnold Taylor était une personne affable, quelquefois railleuse, parfois calmement obstinée, Arnold Taylor se sous-estimait dans ses travaux. Modeste envers lui-même, il était exempt de toute jalousie académique. Avec ses jeunes collègues il était plein de gentillesse, il était le sympathique supérieur auquel on rendait affection et loyauté. Pour ses étudiants Arnold était toujours là pour partager généreusement son érudition. »



Château d'Harlech



Château de Conway



Château de Caernavon où est intronisé le Prince de Galles



Château de Beaumaris

Ces quatre châteaux de Maître Jacques de St Georges sont inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité depuis 1986.

RUE OLYMPE PERROUD



Relevé dans les délibérés des conseils municipaux par E. Labruyère

Qui était Olympe Perroud ?

Marie, Olympe, Philomène est née le 2 août/1 867 (décédée en 1929), de Perroud Hyacinthe (1 829/1 920) et de Marie Anne Linage (1 833/1 872).

Elle a eu un frère Victor Hyacinthe née le 2.11.1 869 et décédé le 18.10.1 871.

C'est Olympe qui gardait mon père, Armand Thomas, lorsque sa mère Marie et sa bellemère Anne s'occupaient de la ferme pendant la guerre de 14-18.

Sans descendants elle fait don de tous ses biens à la commune.

Le 17 mars 1929 Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du testament olographe de Mlle Olympe Perroud, instituant la commune de Saint-Georges d'Espéranche, légataire universelle de tous ses biens, meubles et immeubles, pour que le produit en soit affecté à aider à l'édification future d'un hôpital. Elle réclame en retour : un lit à la disposition de ses parents, tant du côté paternel que du côté maternel, quand l'hôpital sera en fonction et demande à la commune l'entretien de sa tombe.

Monsieur le maire croit savoir que les héritiers pressentis à ce sujet n'ont pas fait opposition. Le conseil, après avoir délibéré, décide de n'accepter qu'à titre provisoire et sans bénéfice d'inventaire, ledit testament olographe de Mlle Olympe Perroud, communiqué par Me Verrière, prie le maire de vouloir bien prendre conseil à ce sujet auprès de l'autorité supérieure et de se munir de toutes les garanties pour que les choses du testament soient avantageuses à la commune et non onéreuses.

Le 13 octobre 1929 Monsieur le maire fait observer que par délibération du 17 mars 1929, le conseil municipal avait accepté provisoirement et sous bénéfice d'inventaire, le testament olographe de Mlle Olympe Perroud, instituant la commune de Saint-Georges d'Espéranche légataire universelle de tous ses biens meubles et immeubles. Connaissant actuellement la valeur approximative de la donation, il y aurait lieu d'accepter purement et simplement le testament Olympe Perroud.

Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le maire, considérant que la commune ne peut retirer que des avantages de la donation Olympe Perroud, acceptent purement et simplement ladite donation telle qu'elle est présentée par Me Verrière.

Demande à M. le préfet de vouloir bien approuver l'acceptation du conseil municipal.

Le 12 janvier 1930 Monsieur le maire donne lecture du rapport du comité consultatif de Vienne à qui M. le préfet a soumis, pour avis, le dossier du legs Olympe Perroud.

Le comité envisage diverses solutions pour le mode d'exécution dudit legs. On se demande d'abord si l'insuffisance de la somme léguée, environ 75 000 F, doit rendre le legs caduc ? La commission doit s'efforcer d'échapper à cette caducité pour ne pas priver les malheureux d'une libéralité qui doit leur profiter. Deux moyens sont en présence

Le 1^{er} moyen consisterait dans une interprétation possible du testament. On pourrait peutêtre admettre quai les volontés de la testatrice seraient accomplies par l'établissement d'un dispensaire communal d'hygiène sociale qui serait rattaché à un hôpital voisin, combinaison qui ne nécessiterait pas une très grosse dépense. Pour entrer dans cette voie le conseil devrait prendre une délibération précédée ou suivie d'une entente avec les héritiers naturels de la testatrice.

Le 2e moyen est fourni par le testament lui-même : exécution stricte des volontés de Mlle Olympe Perroud. Dans ce cas la commune devrait réaliser l'actif réel composant le legs, l'employer à l'achat d'un titre de rente avec obligation de capitaliser à chaque échéance les arrérages dudit titre.

Cette opération serait de longue haleine mais en définitive réalisable.

Le conseil ouï l'exposé ci-dessus délibère. Il rejette la 1^{re} combinaison constituant dans l'établissement d'un dispensaire. Il admet au contraire, à l'unanimité, la création d'un hôpital après constitution d'un capital nécessaire par la capitalisation annuelle des arrérages d'un titre de rente, auquel capital pourraient s'ajouter d'autres legs semblables et des subventions probables de l'État.

Quant à fixer de suite l'importance de l'hôpital futur le conseil n'en voit pas la possibilité même approximative, l'époque de création paraissant assez éloignée.

Avant de terminer la discussion le conseil décide de donner à la rue « Puits Bouchard » nom de rue Olympe Perroud.

Le conseil prie M. le préfet de vouloir bien approuver la présente délibération. (Approuvé par arrêté du 22 février 1930).



Le 6 juillet 1930 le legs Olympe Perroud définitivement acquis par décret du Président de la République en date du 14 mai 1930, il y a lieu de procéder au plus à la réalisation de tout l'avoir, dont le produit sera placé sur l'État. En conséquence, M. le maire informe ses collègues que la vente du mobilier pourrait avoir lieu le 12 juillet et celle des immeubles le 20 juillet.

Le conseil accepte les deux dates des 12 et 20 juillet proposées par le maire pour la vente des biens de Mademoiselle Perroud.

Le 26 octobre Monsieur le maire dépose sur le bureau l'état de l'actif et l'état du passif relatif au testament de Mlle Olympe Perroud établis par Me Verrière de Saint-Georges d'Espéranche, tels qu'ils sont connus à ce jour.

Après s'être fait présenter tous les titres de l'actif, approuve à l'unanimité l'état de l'actif du testament Olympe Perroud dont le montant s'élève, sauf omission, à 76 964,01 francs.

Le conseil examine ensuite tous les titres composant le passif connu à ce jour dont le montant s'élève à 4 476,20 francs. Il approuve ces divers titres sous les restrictions suivantes : il rejette une note de 1 200 francs présentée par Mlle Marie Perroud pour prétendus soins donnés à la testatrice. Il en fixe largement la somme à 300 francs.

Il rejette aussi à l'unanimité une note de 360 francs présentée par M. Chebance pour prétendus frais de transport en auto de Lyon à Saint-Georges et réciproquement des personnes ayant assisté aux funérailles. Il rejette aussi une 2e note de 237 francs présentée par le même pour frais de dîners à l'hôtel.

Sous ces réserves, le conseil invite, après approbation de l'autorité compétente, Monsieur le percepteur d'Heyrieux, à encaisser l'actif, conformément aux titres qui lui seront remis à rembourser le passif sous présentation et justification des créances.

Une nouvelle délibération fixera le règlement des créances inconnues à ce jour et qui pourraient encore se présenter. (Approuvé le 7 février 1931).

Le 13 septembre 1931 Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il reste encore à réaliser trois titres de rentes nominatifs provenant de la succession Olympe Perroud en faveur de la commune pour la création future d'un hôpital sous réserve d'un lit pour la famille de la testatrice. Il propose de faire transférer du nom d'Olympe Perroud les titres ci-dessous désignés au nom de la commune de Saint-Georges d'Espéranche savoir :

- 1^{er} Rente sur l'État français dette publique 4 %, extrait du grand livre de la dette publique n° 3750, section VII, rente de 438 F au nom de Perroud Olympe fille majeure
- 2e Rente sur l'État français dette publique 3 % extrait du grand livre de la dette publique n° 859806, section VII, rente de 160 F au nom de Perroud Olympe fille majeure
- 3e Rente sur l'État français dette publique 3 % extrait du grand livre de la dette publique n° 142636, section VII, rente 240 F au nom de Perroud Olympe Philomène...

Le conseil, ouï l'exposé de M. le maire, considérant que Me Verrière, notaire à Saint-Georges d'Espéranche chargé de la liquidation de la succession Olympe Perroud est tout qualifié pour faire procéder au transfert des titres désignés dans la présente délibération. Donne à Me Verrière tous pouvoirs à cet effet. Demande à M. le préfet de vouloir bien prendre un arrêté d'approbation, conformément aux articles 68 et 69 de la loi du 5 avril 1884. Et d'approuver la présente délibération dans son ensemble

Monsieur le maire dépose sur le bureau le compte de liquidation, dressé par Me Verrière, notaire à Saint-Georges d'Espéranche, relatif à la succession de Mlle Olympe Perroud. De la lecture de ce compte il résulte que l'actif réalisé et le passif liquidé à ce jour sont arrêtés comme suit : actif 55 807,35, passif 4 614,42. D'où il résulte un actif en espèce de 51 192,93 F.

M. le maire demande à l'assemblée : 1^{er} d'approuver cette somme comme actif provisoire, 2e d'autoriser M. le receveur municipal à encaisser ladite somme pour le compte de la commune en attendant le compte définitif de liquidation. 3e Il fait observer qu'il reste encore un certain nombre de créances actives à réaliser, ainsi que trois titres nominatifs à vendre. Ce reliquat d'actif s'élève très approximativement à 24 211 F 4e En conséquence M. le maire invite l'assemblée à désigner les titres à acquérir au nom de la commune pour le placement immédiat de l'actif réalisé et disponible (soit 51 192,93 F) et pour le placement prochain de l'actif à réaliser, environ 24 211 F.

Le conseil, ouï lecture du compte de liquidation dressé par Me Verrière, notaire, ouï l'exposé de M. le maire, après avoir délibéré sur la matière,

1^{er} approuve la somme de 51 192,93 F représentant l'actif provisoire réalisé de la succession de Marie Olympe Perroud,

2e Autorise M. le receveur municipal à encaisser au nom de la commune ladite somme de 51 192,93 F.

3e Donne acte à Me Verrière du décompte produit pour le restant de la succession Perroud accusant un actif très approximatif de 24 211 F et approuve ledit décompte, sauf apurement. 4e Décide que la somme actuellement disponible provenant de la succession Perroud, de même que les sommes restant encore à réaliser soient employées à l'achat de rentes françaises, savoir : du 5 % 1 920 amortissable dont le cours de ce jour est 136,95.

Demande à M. le préfet de vouloir bien approuver la présente délibération dans son ensemble.

Le 15 novembre 1931 Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'état taxé des honoraires et débours dus à Me Verrière pour le règlement de la succession Olympe Perroud. Il demande au conseil d'approuver le compte de Me Verrière s'élevant à 2013,17 F.

Le conseil vu l'exposé de M. le maire, vu le compte taxé de Me Verrière, notaire, s'élevant à 2013,17 F, approuve ledit compte, demande à M. le receveur municipal de régler, au plus tôt Me Verrière, sur présentation de son compte taxé, décide de prélever sur les 51 192,93 F disponibles de la succession Olympe Perroud, le montant de la note Verrière, demande à M. le préfet d'approuver la présente délibération.

Le 24 avril 1932 Monsieur le maire donne lecture au conseil d'une lettre de Me Verrière notaire indiquant l'emploi de la succession Perroud, et fait connaître qu'il reste quelques bijoux de peu d'importance à vendre. Le conseil donne tout pouvoir à M. le maire pour s'entendre avec Me Verrière pour la vente de ces bijoux.

Le 6 août 1932 Monsieur le maire dépose sur le bureau le compte définitif dressé par Me Verrière, notaire à S.G.E, relatif à la succession Olympe Perroud. De la lecture de ce compte il résulte que l'actif complet de la succession s'élève à 58 851,85 F, que le passif est de 4 575,65 F Reste 54 276,65 F sur lequel excédent il a été pris des titres de rentes en vertu d'une délibération approuvée le 5.10.1 931 jusqu'à concurrence de 51 192,93 F, qu'il reste actuellement 3 083,72 F; De cette somme il faut déduire les frais taxés de M. Verrière soit 1 518,00 F Total de la somme disponible soit : 1 565,72 F.

Le 28 janvier 1934 Monsieur le maire fait connaître à l'assemblée qu'à l'article 13 du budget additionnel de 1933 (reliquat du legs Perroud) y est inscrit un crédit de 5 696,08 F provenant du reliquat du legs Perroud. Il fait observer qu'il y a lieu avec cette somme de faire un achat de titres ; En conséquence M. le maire invite l'assemblée à désigner les titres à acquérir au nom de la commune pour le placement immédiat de la somme précitée. Le conseil ouï l'exposé de M. le maire décide que la somme disponible provenant de la succession Perroud soit employée à l'achat de rentes françaises à 5 % 1 920 amortissables. Demande à M. le préfet de vouloir bien approuver la présente délibération dans son ensemble.

Le 27 novembre 1938 Monsieur le maire fait connaître à l'assemblée que sous le n° 2 de l'article du budget additionnel 1 938 intitulés « emploi des rentes du legs Perroud » y est inscrit un crédit de 6 502,38 F provenant du reliquat du legs Perroud. Il fait observer qu'il y a lieu avec cette somme de faire un achat de titres, en conséquence M. le maire invite l'assemblée à désigner les titres à acquérir au nom de la commune pour le placement immédiat de la somme précitée. Le conseil ouï l'exposé de M. le maire décide que la somme disponible provenant de la succession Perroud soit employée à l'achat de rentes françaises à 5 % 1 920 amortissables. Demande à M. le préfet de vouloir bien approuver la présente délibération dans son ensemble.

Le 8 décembre 1940 Monsieur le maire fait connaître à l'assemblée qu'un titre de rente provenant du legs Perroud est sorti au tirage du 16 mars 1940, lequel est remboursable à 30 000 F moins le prélèvement de 10 % soit la somme nette de 29 000 F et expose qu'il y

aurait lieu d'employer à nouveau cette somme en achat de rente de même nature. Il demande au conseil de donner son avis. Le conseil vu l'exposé de M. le maire décide que la somme de 29 000 F provenant du legs Perroud soit employée à l'achat de rente 5 % 1 920 nominative amortissable et demande à M. le préfet...

Le 1er février 1942 Monsieur le maire... Lors du tirage en date du 16 septembre 1941 un titre des rentes 5 % 1 920 amortissable est sorti et demande à faire le réemploi de cette somme 725 F en l'achat de rente. Le conseil ouï l'exposé...

Le 1er octobre 1944 Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée que lors des tirages en date du 16 mars 1944 la série 427 de 300 F sous le titre n° 9728 est sortie remboursable à 2 900 F de même que la série 427 à 475 F sous le titre n° 7835 également amorti est remboursable à 13 775 F et demande que soit fait le réemploi de cette somme 160 675 F en achat de rente. Le conseil... 5 % 1 920 amortissable.



En 1987 on retrouve encore une trace de cette donation sur la ligne « revenus titres et rentes ». Le montant est de 7 nouveaux francs.

En 1988 cette ligne disparaît, cette somme a sûrement été basculée en subvention au C.A.S. de la commune par le Préfet.

La crise financière de 1929, la guerre ont absorbé ce legs qui était important au moment de la donation, seul le notaire a été bénéficiaire puisque ses frais ont été payés!

Les 55 000 francs de la donation (75 000 – les frais de notaire ce qui représente de nos jours environ 312 000 euros) ont fondu comme neige au soleil au fil des années.

Mauvais choix de la commune qui en acceptant cette donation a hérité surtout de gros soucis, du travail pour... Rien! Mais pouvait-elle anticiper tous ces tristes événements? Les experts n'ont sûrement pas expliqué les risques des placements, pourtant en 1929 c'était le krach de la bourse de New York, mais il n'y avait pas Internet pour informer les gens!

La commune continue à entretenir la tombe d'Olympe.



Un acte de vente à l'origine de la création de Saint Georges d'Espéranche

Par Yvan PONS - novembre 2023

Le texte que je vous présente aujourd'hui est à l'origine de la création du village de Saint Georges d'Espéranche. Il s'agit de la vente de la grange de Péranche faite par l'abbaye de Bonnevaux à Pierre de Savoie en janvier 1250.

Ce document, conservé aux Archives Départementales de l'Isère sous la côte B 3604, prend la forme d'un morceau de parchemin. Il est fort probable qu'il soit de la main d'un clerc, en témoigne l'écriture soignée et régulière, et que ce soit une copie, l'original étant perdu. Il est rédigé en latin mais il n'est pas signé. Le texte en langue latine a été édité par l'historien Victor de Saint-Genis en 1869 ("Histoire de Savoie, d'après les documents originaux", tome 3, Chambéry, pages 450 à 452). En voici une traduction qui se veut au plus près du texte latin, avec ses imperfections et ses lourdeurs.

"Le frère Guigues, humble abbé de Bonnevaux et du couvent du même lieu, porte à la connaissance de tous ceux qui liront la présente lettre l'affaire qui est traitée ici et il vous adresse son salut.

A vous tous présents, nous vous faisons savoir que nous, après avoir considéré les besoins de notre monastère et son évident intérêt, afin de libérer ce monastère du poids des dettes dont il est lourdement chargé en raison du paiement d'intérêts usuraires, pour mettre de l'ordre de manière avantageuse dans nos affaires, nous vendons et nous cédons par cette vente à l'illustre seigneur Pierre de Savoie, frère de l'illustre comte de Savoie, la grange de Pérenche avec ses possessions et ses dépendances, à savoir les prés, les terres, les pâturages, les vignes, les bois, les «villae», les hommes et tous les autres biens accessoires, dans la mesure où nous les détenions et les possédions directement ou indirectement.

Quant au prix de cette vente, il est de 15 000 sous viennois et 20 livres, ainsi que 10 sous viennois de cens annuel que nous retenons en même temps. Toutefois ces 10 sous seront annulés si l'acheteur nous paie en une seule fois les 10 livres viennoises en plus du prix indiqué, de façon à obtenir ainsi l'équivalent des 10 sous en question.

Ainsi nous nous séparons de cette grange de Pérenche, de ses possessions, de ses dépendances et de tous ses biens accessoires pour en investir pleinement le seigneur Pierre dans les mêmes conditions que nous détenions pour nous ou pour autrui les biens en question.

D'autre part, nous promettons au seigneur Pierre, l'acheteur, par un engagement de bonne foi, de respecter pour toujours et de manière inviolable cette vente et cette cession et de ne pas s'y opposer pour nous ou pour autrui, en acte ou en parole, en justice ou en dehors. En vertu de ce même engagement, au cas où l'on attaquerait le seigneur Pierre ou ses successeurs à propos de ces biens, en partie ou en totalité, ou on leur intenterait un procès ou on leur ferait du tort, nous nous obligeons, au nom de notre monastère, à nous y opposer en justice pour lui-même et ses successeurs, en veillant à ce qu'ils ne subissent aucun dommage, de sorte que nous serions tenus pour responsables de leur éviction irrégulière.

Nous avons reçu du seigneur Pierre la totalité du prix et nous avons affecté le tout aux besoins de notre monastère. C'est pourquoi nous renonçons de ce fait, en connaissance de cause, au recours pour défaut de paiement et pour cause de fraude, à une indemnité pour vente effectuée à bas prix ou à moins de la moitié du juste prix, au bénéfice de la restitution intégrale et à toute indemnité et rétribution nous revenant ou devant nous revenir à cet égard, tant au point de vue du droit canonique que du droit civil.

Dans cette vente sont compris et inclus, spécialement et précisément, tout ce que nous détenions ou possédions, pour nous ou pour autrui, au titre ou en considération de l'abbaye de Bonnevaux ou de la grange de Pérenche, dans les limites qui vont être définies plus bas, et tout ce qui nous appartenait dans les limites suivantes : à savoir depuis l'église d'Oytier jusqu'à celle de Charantonnay en passant par la voie de «Cornuneux», puis depuis l'église de Charantonnay jusqu'au lac du Pin, puis depuis ce lac jusqu'à l'église de Lépieu en passant par Félines et de là jusqu'à l'église d'Oytier; en outre, la redevance que nous percevions sur le domaine de Pétronille Raynoude d'Oytier est comprise dans cette vente, c'est à dire 3 sous, un quartal de froment et une poule; nous vendons et cédons au seigneur Pierre, l'acheteur, aussi bien cette redevance

que tout ce que nous possédions dans les limites définies plus haut, avec leurs compléments et leurs droits pour le prix indiqué.

Et il faut savoir que le seigneur Pierre et ses successeurs, en détenant ces biens achetés, sont tenus de payer chaque année un cens dû au titre de la dîme ou pour une autre raison, à savoir au monastère de Saint Pierre hors la porte de Vienne ou à la maison de Saint Oblas, 9 setiers de céréales, soit 4 de froment et 5 de seigle, ainsi que 2 ânées de vin ; de même à Jacques Jocerant une émine de seigle ; de même au chevalier Hugues Emeraud et à son frère Gautier 5 sous pour leurs terres et leurs bois servant de pâturages.

Donc, nous, J(ean de Bernin), archevêque de la sainte église de Vienne par la miséricorde de Dieu, et nous, frère B(oniface), abbé de Cîteaux, nous accordons notre garantie à ce contrat de vente dans l'intérêt de cette maison, et, à la demande des deux parties, nous donnons notre consentement et notre accord, en apposant sur la présente lettre nos sceaux à côté de celui de l'abbé de Bonnevaux. Et, nous, abbé de Bonnevaux, en notre nom et en celui de notre couvent, nous revêtons de notre sceau la présente lettre et nous faisons apposer le sceau du seigneur Pierre de Savoie en vue de renforcer la solidité du lien.

Fait l'année du Seigneur 1250, au mois de janvier."

Dans ce contrat de vente, le texte proprement dit est organisé d'une manière conventionnelle. On commence par identifier les deux contractants : le vendeur puis l'acheteur ; ensuite on précise la nature du bien foncier vendu et ses limites territoriales, on définit les conditions et le prix de vente ; enfin le texte se termine par la présence des deux garants des engagements qui apposent leurs sceaux en même temps que ceux des deux contractants.

Cet acte de vente comporte des clauses juridiques de renonciation aux recours issues du droit romain. Par ces clauses, le contractant (vendeur) renonce en faveur de l'acheteur à tous les moyens dont il peut se servir pour contester la validité du contrat ou pour échapper aux obligations auxquelles il s'est engagé.

Nous sommes en présence d'un contrat de vente passé entre deux contractants :

- un vendeur, l'abbé **Guigues II** qui dirige le monastère cistercien de Bonnevaux de 1251 à 1257, c'est le 12 ème **abbé de Bonnevaux**.

L'abbaye de Bonnevaux est devenue une puissance spirituelle, économique et culturelle qu'il est difficile de s'imaginer de nos jours. Elle a eu un rayonnement considérable dans le Dauphiné et même au-delà dans le quart sud-est de la France. Elle est fondée, il y a plus de 900 ans, en 1117 par l'ordre des Cisterciens, à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Saint Georges d'Espéranche, non loin des sources de la Gère, entre Saint Jean de Bournay et La Côte Saint André, plus précisément sur le territoire de la commune actuelle de Villeneuve de Marc. Aujourd'hui il ne reste plus aucun vestige visible en élévation sur le site. Depuis sa fondation, grâce à ses nombreux et généreux donateurs, elle se constitue au cours des années un vaste patrimoine foncier dans tout le Dauphiné.

Ses domaines s'étendent du sud de l'Ain au nord de la Drôme et des montagnes de Chartreuse à la vallée du Rhône. Mais en 1250 elle rencontre de graves difficultés financières de gestion qui la contraignent à se séparer d'une partie de son patrimoine.

- un acheteur, **Pierre de Savoie** qui va devenir comte de Savoie en 1263 sous le nom de Pierre II. Dans l'acte de vente, il est présenté comme le frère d'Amédée IV, alors comte de Savoie (1233-1253). Un an auparavant, en 1249, il a déjà acquis du seigneur voisin Guillaume III de Beauvoir de Marc la terre de Septème dont dépend le futur territoire de Saint Georges d'Espéranche. Le 30 août 1250, soit 8 mois après l'achat de la grange de Pérenche, il aide financièrement ce même seigneur à racheter le château de Falavier et son mandement des mains du seigneur de La Tour du Pin.

Dans les années 1250, on est au tout début d'une politique d'acquisitions foncières et territoriales que Pierre de Savoie va mener sur le secteur de Saint Georges d'Espéranche. Son frère Philippe va poursuivre cette série d'achats de terres et de bois pendant plusieurs années, jusqu'en 1276, en vue de bâtir un château, de fonder une ville neuve et de constituer un mandement ou une châtellenie. Rien n'est laissé au hasard dans ce genre d'entreprise.

L'objet de la transaction commerciale est **la grange de Pérenche** («grangia de Perenchia») ou d'Espéranche. Le mot grange est pris ici au sens large de domaine, d'unité territoriale de production, de vaste exploitation agricole comprenant étables et dépendances.

C'est un vaste domaine agricole, un véritable centre de culture et d'élevage de plusieurs centaines d'hectares, situé sur un territoire où va être fondée la ville neuve de Saint Georges d'Espéranche et où va être bâti son château. Dans l'acte de vente, en 1250, il n'est pas encore fait mention du vocable de Saint Georges. Ce n'est que six ans plus tard, en 1256, que Philippe de Savoie, alors archevêque élu (non ordonné) de Lyon, est qualifié de seigneur de la ville de Saint Georges d'Espéranche.

Cette grange monastique comprend non seulement des pâturages, des terres, des vignes, des bois, mais aussi des «villae» (que l'on peut traduire par villages, groupes d'habitations) et leurs hommes, leurs populations. Les moines cisterciens ont mis en valeur cette terre qu'ils ont acquise depuis une centaine d'années. Entre 1151 et 1157, elle leur a été vendue par les frères Galan et Milon de Diémoz. En 1159 Ervis et Godefroi de Beauvoir ont donné le territoire de Saint Vit. C'est en réunissant ces deux territoires que l'abbaye forme la grange de Pérenche. Au cours du XIIème siècle, les moines défrichent et mettent en valeur les terres entre Saint Georges et Dièmoz.

Les Cisterciens veulent revenir à la lettre de la règle de saint Benoît qui exige que les moines vivent du travail de leurs mains. Pour ce fait, ils installent dans leur abbaye deux communautés, celle des frères convers chargés de la vie matérielle, celle des moines de chœur voués à la prière et à la louange, ainsi qu'au travail intellectuel. Le travail de la terre est une donnée fondamentale de la vie du moine cistercien. Alors s'épanouit l'économie grangière, fondée sur la grange, domaine de type nouveau qui apparaît au XIIe siècle et consiste en une petite unité économique autonome, plus ou moins spécialisée, appartenant au patrimoine foncier de l'abbaye et comprenant un fonds immobilier et des droits. Exploitée en faire-valoir direct, la grange cistercienne ne paye pas de cens et n'a pas de serfs. Ce type de domaine associe des terroirs aux aptitudes agricoles complémentaires afin d'assurer l'autarcie et la vie de la communauté : fond de vallée humide pour les herbages et l'élevage, terrasses ou plateaux de terre arable pour la culture céréalière et pentes bien exposées pour la culture de la vigne.

Les limites du territoire de la grange de Pérenche sont décrites ainsi dans le document :

- à l'ouest, l'église d'Oytier («Oities»), sur la commune actuelle d'Oytier Saint Oblas
- au sud, la voie de Corneuz («Cornuneuz») : c'est, semble-t-il, le chemin qui va vers l'ouest à Septème et vers l'est à Beauvoir de Marc, ainsi que l'église de Charantonnay
- à l'est, le petit lac du Pin, situé sur la commune de Roche, en limite de celle de Charantonnay, près des actuels étangs des Grenouilles ; le lieu-dit disparu de «Félines», mais actuellement il existe sur la commune de Saint Georges d'Espéranche, le chemin de Féline, sur le hameau de Comberousse, qui rappelle ce lieu-dit.
- au nord, l'église de Lépieu («Lippeu») dédiée à Saint Pierre : la tradition des érudits s'accorde, semble-til, pour situer cette église disparue sur le territoire actuel de la commune de Bonnefamille, en bordure de celle de Diémoz. Il s'agit de la dernière mention connue de cette église.

A partir des lieux et des édifices cités dans cet acte de vente, le périmètre de cette grange a pu être reconstitué en plaçant les principaux édifices environnants (voir le plan ci-dessous).

Quand la grange d'Espéranche est achetée à l'abbaye de Bonnevaux, le terroir est certainement peu peuplé. Les moines cisterciens, si nous nous référons à ce qu'ils pratiquent autour de leur abbaye, favorisent plutôt l'élevage : les prairies et les forêts, comme celles des "Blaches" (aujourd'hui les lieux-dits La froide et La Forêt entre les communes de Saint Georges d'Espéranche et de Charantonnay) et de "Chanoz" (aujourd'hui la plaine de Lafayette), doivent certainement dominer. Les défrichements et la mise en place du terroir constituent donc l'essentiel des activités des habitants de Saint Georges d'Espéranche au moment de l'édification de la ville neuve.

En acquérant en janvier 1250 la grange de Pérenche, Pierre de Savoie et ses successeurs sont tenus de verser chaque année une redevance au titre de la dîme au **prieuré de Saint Oblas** («domus de Saintolas» ou «Sentolas», que Ulysse CHEVALIER a traduit par erreur par Satolas dans son Regeste Dauphinois n° 8704, colonne 497, volume 2. "Domus" est un terme très général pouvant désigner une petite communauté monastique surtout avant le XIIIe siècle). D'ailleurs, en 1499, un document d'archives

nous apprend que dans la cave et le grenier du château de Saint Georges d'Espéranche sont conservés les céréales et le vin provenant des redevances habituelles de la châtellenie mais également des produits de la dîme que les comtes de Savoie ont gardés depuis l'achat de la grange à l'abbaye de Bonnevaux.

Le prieuré bénédictin de Saint Oblas dépend du monastère de Saint Pierre qui est l'un des plus puissants de la ville de Vienne. De cette abbaye bénédictine viennoise, il ne reste plus aujourd'hui que l'église Saint Pierre qui est considérée comme l'une des plus anciennes de France encore en élévation. Elle abrite actuellement le musée lapidaire (mosaïques, monuments et sculptures de l'Antiquité et du Moyen Age) et elle sera intégrée au sein du projet du futur musée de l'histoire de la ville de Vienne.

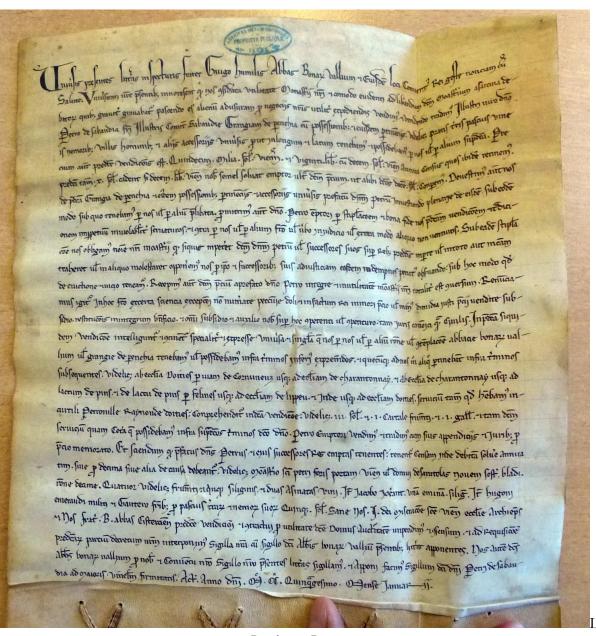
Jusqu'à ce jour nous n'avons découvert aucun vestige archéologique attestant l'existence du prieuré de Saint Oblas, saint factice dû à l'imagination des moines du Moyen Age. D'après Joseph SAUNIER («La voie romaine de Vienne à Bourgoin» (2ème partie) dans Evocations, octobre 1975, nouvelle série n°1, page 4), le site du prieuré de Saint Oblas se trouverait sous le domaine actuel de Grand'Maison sur la commune d'Oytier Saint Oblas, en limite de celle de Saint Georges d'Espéranche. Il y a sans doute un monde entre les vastes espaces maîtrisés par le grand monastère de Bonnevaux et le jardin, les quelques champs et prés, la vigne et le bois aux alentours de ce modeste prieuré. Il est à noter que sur la carte de Cassini, vers 1750, est positionnée une maison forte à ce même endroit.

Les garants de ce contrat de vente sont deux personnages religieux importants : l'archevêque de Vienne et l'abbé de Cîteaux qui apportent leur caution morale à cette vente.

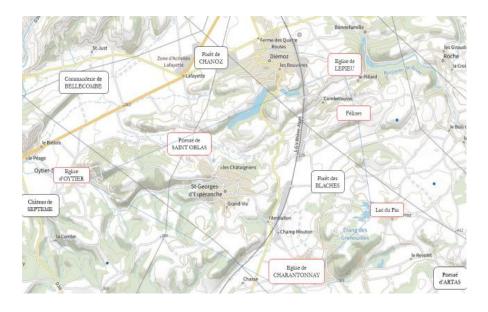
- Le premier garant de cet acte de vente est **Jean de Bernin.** C'est l'un des deux principaux archevêques de Vienne au Moyen Age au même titre que son prédécesseur Guy de Bourgogne (archevêque de 1088 à 1119) qui va être nommé en 1119 pape sous le nom de Calixte II. Jean de Bernin règne près de 50 ans sur la cité viennoise (1218-1266). Il est le type même du grand seigneur féodal, autant guerrier que prêtre. C'est un grand bâtisseur. Il donne un nouvel essor à sa ville, notamment en agrandissant la cathédrale Saint Maurice, en aménageant le quartier canonial, en reconstruisant le palais archiépiscopal, en édifiant le château de la Bâtie sur un éperon du mont Salomon pour servir de résidence épiscopale (ses ruines imposantes se dressent encore aujourd'hui au-dessus de la ville de Vienne, près du centre hospitalier Lucien Hussel). Vers 1225 c'est lui qui accorde aux Viennois une charte de libertés municipales en ne leur cédant qu'une faible partie de son pouvoir.
- le deuxième garant est **Boniface**, le 25 ème **abbé de Cîteaux** de 1243 à 1257. L'abbaye Notre Dame de Cîteaux est l'établissement fondateur de l'ordre cistercien. Elle est fondée depuis 1098 dans le baspays dijonnais, dans le département de la Côte d'Or.

Pour terminer mon propos, je voudrais aborder un point délicat pour notre époque actuelle, concernant les mesures de capacité qui sont utilisés dans ce document.

Le quartal, le setier, l'émine sont employés pour mesurer les céréales, l'ânée (charge que porte un âne) pour mesurer le vin. Ces mesures sont difficiles à interpréter. Les systèmes de poids et mesures utilisés par nos ancêtres nous paraissent, au mieux compliqués, au pire abscons. Dans tous les bourgs dotés de foires et de marchés il existe au Moyen Age des mesures en pierre dont la quasi totalité a disparu, victime du temps et des hommes. Il en subsiste notamment à Crémieu sous la halle.



Parchemin B 3604



Le territoire de la grange de Péranche en 1250 : essai de reconstitution

Le curé Fréchet.

par André Clopin

Le 11 juillet 1949, Joannès Rigard, maire de St Georges (profondément athée), lors des obsèques du curé Fréchet, fait un discours dans lequel il fait l'éloge de ce prêtre qui officiait depuis de nombreuses années dans le village.



« Mesdames, Messieurs

Il n'est guère d'usage qu'un laïque se permette de faire l'éloge d'un prêtre cette tâche est du ressort des chefs hiérarchiques du défunt.

Néanmoins, et sans vouloir attenter à une tradition respectable, qu'il me soit permis, en tant que Maire, et au nom de la Commune toute entière, de saluer une dernière fois la dépouille de celui qui fût, pendant plus de 27 ans, votre ami, votre conseilleur, mieux encore le père de tous.

Il était de bon conseil, se défiant surtout des mesures extrêmes, enseignant et professant que la vertu repose dans un juste milieu. Il comptait beaucoup d'amis; ceux-là même qui ne partageaient pas ses

croyances s'inclinaient devant cet homme qui voulait pour ses œuvres la liberté de conscience qu'il revendiquait pour lui-même.

Sans doute, il puisait à une source plus haute que nos notions philosophiques et morales. Il avait pour exemple et pour modèle celui qui est mort sur la croix, pour nous enseigner le dévouement et le sacrifice. Comme son Maître, Monsieur le Curé FRECHET a passé en faisant le bien et ce bien il le faisait sans ostentation ni gloriole. Chez lui, la main gauche ignorait ce que donnait la main droite; il était l'ami de tous mais son cœur le portait de préférence vers les enfants, les pauvres, et les souffrants.

Je voudrais ici, ouvrir en quelque sorte une parenthèse, et profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier également Mademoiselle SYLVIE en notre nom à tous, pour le dévouement dont elle a tait preuve à son égard et à l'égard de toute la population, et dont je crains que nous ne soyons privés par la suite.

Nous garderons fidèlement leurs mémoires; ils nous ont enseigné, et montré le chemin du devoir; nous les y suivrons.

La tâche d'un prêtre n'est pas toujours facile, elle est liée d'assez près à celle du Maire quoi qu'on en dise. Elle demande du dévouement, du tact, un continuel esprit de sacrifice; Monsieur le Curé avait tout cela. C'est pourquoi, cette Commune qu'il a tant aimée, pour laquelle il s'est dépensé, lui doit toute sa reconnaissance, tous ses respects.

Il y a quelques jours, sentant sa fin proche, Monsieur le Curé me faisait savoir qu'il demandait à être enterré à St Georges, sa Commune où il exerça si longtemps, et qu'il désirait une concession perpétuelle. J'ai pris sur moi de lui donner satisfaction, et lui portais moi-même la réponse. J'arrivais assez tôt pour qu'il me comprenne; Je recevais en quelque sorte ses dernières paroles, ce fut pour me dire :"MERCI», en même temps qu'il me serrait la main avec toute l'énergie qui lui restait.

J'ai fait part de cette décision à mon Conseil Municipal qui m'a donné son entière approbation, je lui fais part également des remerciements d'un mourant, que je veux partager avec vous tous qui avez tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Au nom de toute la Commune, en votre nom à tous, cher Monsieur le Curé, adieu. Dormez en paix »

Je me souviens des cours de catéchisme donnés par le curé Fréchet. Ils se déroulaient dans une petite pièce à l'arrière de la cure. Ces cours étaient mixtes, mais attention, il ne fallait pas mélanger les filles et les garçons, les unes d'un côté de la salle et eux de l'autre, bien séparés par l'allée centrale.

Lorsqu'un garçon était indiscipliné ou ne savait pas sa leçon, le curé l'envoyait côté des filles. Quelle honte de se retrouver parmi les filles!

.

SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE ET SA FOIRE FROIDE

(article du Progrès par Jo Morel)

Mercredi 9 novembre 1980, notre « foire froide » fêtera son 701e anniversaire!

Désirant probablement remplir une escarcelle ayant tendance à se vider plus rapidement que prévu, ce matin d'automne, le bon Philippe comte de Savoie, manda son chancelier : il fallait, dans les moindres délais établir une ordonnance (tiens, tiens ! ce n'est pas nouveau !) à l'intention de ses loyaux sujets de Saint-Georges-en-Viennois, lesquels semblaient jouir de pas mal d'avantages avec leurs marchés et leurs foires où les transactions étaient aussi nombreuses que florissantes.

Un courrier rapide se chargea de porter la bonne nouvelle aux Saint-Georgeois. Elle fut proclamée de la rue des Tonneliers, à celle des Charrons, en passant par la rue du Four à Pain, celle de la Forge et la place des Charrons!

Dire qu'elle fut accueillie avec le sourire, c'est beaucoup moins certain, car la fameuse ordonnance en question stipulait que le digne comte percevrait la 13ème partie de tout ce qui serait vendu en ces occasions!



Qui plus est, il exigeait, afin que tout se passe le mieux possible, que des guetteurs soient placés aux portes de la Cité, durant que d'autres surveilleraient de très près places et rues marchandes! On était en l'an de grâce 1279!

Il faut croire que le système marcha bien, puisque, six ans plus tard, succédant à la fameuse ordonnance, mais, bien entendu, sans la supprimer, une nouvelle foire était créée par une charte de franchise signée du comte de Savoie. En 1280 donc, il accordait une nouvelle foire qu'il baptisa foire froide et qui, à partir de cette date, aurait lieu, chaque année le neuvième jour du mois de décembre.

Ainsi donc naquit très officiellement notre foire froide, laquelle le mercredi 9 décembre prochain, éteindra ses 7xx bougies!

On imagine la joie qui fut celle de nos anciens - lesquels dit-on festoyèrent et dansèrent dans la cour pavée du château de maitre Jacques! Une foire de plus! Diantre, c'était une belle affaire, mais, madrés comme de bons Dauphinois qu'ils étaient, il faut croire qu'ils truandèrent leur seigneur, puisqu'il est écrit dans un vieux grimoire qu'en 1292 cette foire n'avait pas rapporté plus de 16 sous!

A l'origine, le blé engrangé, le vin tiré et les dernières châtaignes ramassées, cette foire, placée aux portes de l'hiver arrivant, était surtout un grand marché d'habillement où, l'on faisait, pour toute l'année suivante provisions de chausses, sabots, chaussures à la poulaine, pourpoints et robes. On y trouvait également brebis, chèvres et cochons, vaches et chevaux dont la région était grande productrice. Également noix, châtaignes et pommes aussi, sans oublier le bois à bruler, coupé tout exprès des taillis de Grange-Jasssy ou du Jacqueron!

Les tonneliers avaient droit à un marché fourni! On y trouvait à foison les tresses de paille cueillies au moment des moissons, de même que du chanvre pour les nombreux cordiers ou tisserands. Les temps se sont enfuis! Avec eux les derniers sabotiers et les galochers du siècle dernier!

Mais la foire froide de Saint-Georges-d'Espéranche, la plus ancienne de toutes celles du canton a sauté allègrement les siècles : chaque 9 décembre, elle revient, avec ses nouveaux atours, son nouveau visage, sachant, avec une souplesse d'adolescente, s'adapter à tous les âges, oubliant la charge qui l'a créa, les dimes qu'elle supporta ! Pour elle, c'est toujours l'état de grâce !

Dieu merci, elle se porte bien, notre froide aussi, mercredi 9 décembre, nombreux seront celles et ceux qui viendront lui prendre son pouls.



La renommée de Maître Jacques de Saint Georges

Par Yvan PONS (octobre 2023)

Voici quelques éléments qui font la renommée de celui qui a conçu et bâti le château de Saint Georges d'Espéranche au XIII ème siècle.

Tout d'abord, parmi les nombreux **châteaux** que cet architecte a construit au Moyen Age dans le nord du Pays de Galles, il y en a quatre qui sont inscrits depuis 1986 au patrimoine mondial de l'UNESCO: **Conway, Harlech, Caernavon et Beaumaris**. Ces sites castraux sont « un exemple d'architecture militaire médiévale conçue et dirigée par Jacques de Saint Georges (vers 1230-1309), l'architecte en chef du roi Edouard Ier d'Angleterre et le plus grand architecte militaire de l'époque. »



Château de Conway



Château d'Harlech



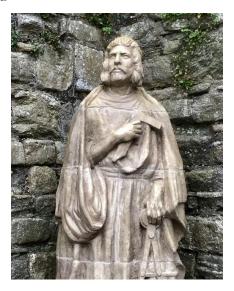
Château de Caernavon



Château de Beaumaris

Ce personnage a donné son nom à **deux rues** dans deux villes différentes. A Saint Georges d'Espéranche, bien sûr, la rue Maître Jacques qui donne sur la place des Terreaux, près de la supérette. A La Côte Saint André la rue Jacques de Saint Georges qui longe l'entrée du château Louis XI.

La seule **statue** représentant Maître Jacques d'une manière imaginaire se trouve au Pays de Galles au château de Beaumaris : il tient dans ses mains les attributs de la fonction de maître maçon, dans sa droite l'équerre et dans sa gauche le compas. Nous n'avons pas d'autre représentation de ce personnage.



Une chanson en anglais « Master James of Saint George » a été créée en 2009 par un groupe de rock progressif « Big Big Train ». Elle fait partie de l'album « The underfall yard » (La cour souterraine).

Les paroles en anglais:

« Master James of St. George

Of the fields and the sky

He used to build castles of stone, steel, and blood

But lines get broken down. »

La traduction:

« Maître Jacques de Saint-Georges Des champs et du ciel Il avait l'habitude de bâtir des châteaux de pierre, d'acier et de sang Mais les lignes se brisent. »

Un article publié en anglais vers 1997 sous le titre de « Master James of St. George, castle builder » et sur le site web : https://jamesmdeem.com/stories.castle3.html a été écrit par un ancien enseignant américain, James M. Deem (né en 1950 en Virginie occidentale). Il s'agit d'une brève biographie retraçant notamment son début de carrière avant son départ pour le Pays de Galles.

Voici la traduction de cet article, avec ses imperfections.

« Maître Jacques de Saint Georges, bâtisseur de châteaux Un homme ordinaire qui a conçu et construit des châteaux hors du commun. Le plus grand constructeur de châteaux de tous les temps était peut-être un homme du nom de Jacques qui a vécu en Europe au Moyen Âge. On sait très peu de choses de sa vie - pas même les dates de sa naissance ou de sa mort - car il était un homme ordinaire. Mais parce qu'il a construit des châteaux hors du commun, il a laissé une marque importante dans le monde.

Né entre 1230 et 1235, Jacques - ou James, comme on l'appelle en anglais - était un Savoyard, originaire de Savoie, région de l'Europe médiévale. Son père, Jean (ou John), était un maître maçon réputé, c'est-à-dire qu'il était à la fois un architecte et un ingénieur qui a conçu et supervisé la construction de bâtiments officiels. Jacques, très probablement apprenti chez son père vers l'âge de quinze ans, est également devenu maître maçon. Ensemble, ils ont formé une équipe de père et fils renommée, dont la plus grande reconnaissance est arrivée lorsque le comte Pierre II de Savoie les a embauchés pour construire un château à Yverdon, aujourd'hui une ville de Suisse. Jean était en charge de ce chantier et Jacques son assistant.

Commencé en 1260, le château était essentiellement carré, avec une cour intérieure ; une tour en forme de tambour (ou ronde) se dressait à chaque angle. Étant donné que la tour sud-est a été conçue pour être le donjon, elle était plus haute que les autres tours et mesurait environ 120 pieds (37 mètres) de haut. Mais la caractéristique la plus importante du donjon était sa séparation du château : on ne pouvait y accéder que par un petit pont-levis - à environ 40 pieds (12 mètres) au-dessus du sol — qui était relié au mur sud. Si les assaillants réussissaient à prendre d'assaut le château, les défenseurs pourraient se réfugier dans la tour, lever le pont-levis et survivre à un siège grâce à l'eau du puit et aux réserves de marchandises stockées. C'était un plan astucieux et solide pour un château.

Entre 1265 et 1267, le nom de Jean a disparu des registres de paie. Il est peut-être tombé malade ou il est décédé mais les historiens ne peuvent trouver aucune trace de sa vie après ces années-là Tout ce qu'ils savent, c'est que seul Jacques a été chargé d'achever le château. Comme il l'a fait, on lui a donné de plus en plus de chantier à faire. Pierre II par exemple lui a demandé de concevoir et de construire d'autres châteaux en Savoie. Et lorsque le comte Philippe a succédé à Pierre II en 1268, il a ordonné à Jacques de construire un nouveau château très spécial à Saint Georges d'Espéranche (aujourd'hui en France).

Jacques a commencé presque immédiatement le château de Saint Georges et il semble, à première vue, avoir suivi exactement le plan du château d'Yverdon. La conception des fenêtres était identique et même l'écart de largeur entre les deux châteaux était de trois pouces (8 cm). Mais le comte Philippe voulait que ce château soit un palais de plaisance pour recevoir ses amis, et non une forteresse pour faire la guerre. Pour concevoir un tel palais, Jacques a remplacé les tours rondes d'Yverdon par des tours octogonales plus majestueuses, il a complètement supprimé le donjon et il a conçu un jardin dans la partie extérieure du château. Il a même ajouté ce qui devait être un magnifique fossé rempli d'eau et entourant le château, mesurant peut-être 55 pieds (17 mètres) de large et 18 pieds (5 mètres) de profondeur.

Parce que le château était sa meilleure réalisation à ce moment-là et qu'il avait choisi d'y vivre lui-même, Jacques a même pris le nom du château : Jacques of Saint Georges.

En juin 1273, alors que le château de Saint-Georges était presque terminé, un visiteur de marque s'est arrêté et a changé pour toujours la vie de Jacques. Le roi Edouard 1 er était sur le chemin du retour en Angleterre après avoir combattu lors de la huitième et dernière croisade.

La visite d'Edouard au château a été l'occasion de festivité. Le comte Philippe a ordonné un tel festin que dix bœufs et 59 agneaux constituaient le plat principal. Ce genre de célébration était digne d'un roi - qui se trouvait être à la fois un parent et un ami. Edouard n'était pas seulement un cousin du comte Philippe, il était un véritable

ami de la Savoie. En fait, la famille de sa mère est originaire de Savoie. Edouard a choisi de nombreux conseillers royaux et un personnel de valeur venant de Savoie, y compris son meilleur ami et officier en chef, Sir Otton de Grandson. Un de ses propres maîtres maçons, Bertram, venait également de Savoie. De toute évidence, Edouard respectait les Savoyards et leur faisait confiance, et ils en avaient une haute opinion.

C'est à cette époque que Jacques de Saint Georges a dû rencontrer le roi. Il n'y a aucun compte rendu de la réunion, mais la plupart des experts sont convaincus que Sir Otton ou le comte Philippe ont présenté les deux hommes, ignorant qu'ils allaient nouer un partenariat qui durerait plus de 30 ans.

Jacques et Edouard avaient au moins deux choses en commun: ils avaient à peu près le même âge et ils souhaitaient un travail plus exaltant. Edouard venait d'hériter du trône de son père et était prêt à faire ses preuves en tant que roi. Jacques, avec le château de Saint Georges presque terminé, cherchait sans aucun doute un nouveau projet pour asseoir sa réputation. Cependant, tous les deux avaient une manière très différente de gérer l'argent.

En tant que prince, Edouard dilapidait l'argent en fonction de ses choix - et lorsqu'il n'avait pas assez d'argent, il empruntait ce dont il avait besoin. Par exemple, la huitième croisade lui avait coûté une petite fortune, dont une grande partie lui avait été prêtée. Afin de rembourser ces dettes, il lui faudra encore et encore augmenter les impôts sur le dos du peuple anglais.

Quant à Jacques, il était économe dans la construction de ses châteaux. Il surveillait de près les dépenses pour que chaque sou soit bien dépensé. Peut-être qu'Edouard était impressionné par les manières prudentes de Jacques. Peut-être que Jacques se demandait ce que ce serait de construire des châteaux d'un coût plus élevé pour Edouard.

Quand ils se sont rencontrés, le nom de Jacques aurait été annoncé, il se serait agenouillé pour honorer Edouard. Alors le roi aurait pu le complimenter pour ses compétences à construire des châteaux, il aurait pu poser à Jacques des questions sur ses idées et son travail. Il aurait même pu lui demander s'il était intéressé par la construction de châteaux pour son compte. Finalement, le roi serait passé à autre chose.

La réunion n'aurait peut-être rien signifié - à moins que, à peine trois ans plus tard, Edouard ait déclaré la guerre aux Gallois et ait eu besoin d'un maître maçon habile pour concevoir et construire des châteaux au Pays de Galles. Jacques de Saint Georges était la personne qu'il lui fallait. Avec l'approbation du comte Philippe, Jacques a été employé au service d'Edouard. À la fin de 1277 ou au début de 1278, Jacques a traversé la Manche en compagnie de son épouse Ambrosia pour commencer son plus grand travail. »

On peut dire que grâce à Maître Jacques, Saint Georges d'Espéranche rayonne au-delà des mers.



Tour sud-est et façade sud du château de Saint Georges d'Espéranche (2020)

Anciennes voies et vieux chemins de notre territoire

Par Gérald Chevalier

De tout temps les hommes se sont déplacés suivant des itinéraires plus ou moins longs. Des premiers hommes du néolithique ont créé les premiers sentiers empruntés ensuite par les Celtes : les Romains les ont rendus carrossables. Le territoire français a su se doter au fil des siècles d'un véritable réseau routier. En ce qui concerne notre secteur le territoire de St Georges d'Espéranche, Heyrieux, Valencin, Dièmoz et Oytier St Oblas, nous savons aujourd'hui que quatre itinéraires étaient pratiqués dans l'antiquité.

Étudions-les.

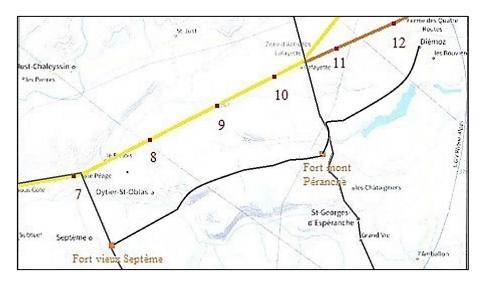
La voie Vienne-Milan est le premier et le plus connu des tracés. Elle date probablement de l'an 13 avant notre ère et fut construite par Agrippa sous le règne de l'empereur Auguste. Pour la première fois, une route carrossable rectiligne fut créée de toute pièce sur notre territoire, une révolution pour l'époque. La voie était balisée de bornes milliaires (1 mille romain correspond à 1480m) destinées à l'intention des

voyageurs qui l'utilisaient entre Vienne et Milan





Ces clichés montrent deux types de bornes milliaires Romaine ainsi qu'à Vienne la partie dallée de la voie de Vienne-Milan.



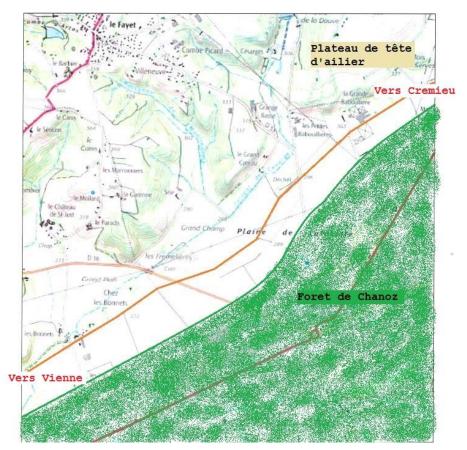
Le dessin ci-dessus indique les emplacements des bornes milliaires romaines de la 7ème à la 12ème. Certaines ont donné le nom à nos villages d'aujourd'hui (Septème 7, Oytier 8, Diemoz 12...).

Nous pouvons voir aussi en noir le tracé d'une autre voie parallèle à la voie Vienne-Milan. Plus ancienne probablement d'origine celte. Nous la baptiserons, *chemin des Fées* (patois *fayes*) nom donné à la fin du Moyen Âge par les habitants de St Oblas. Cette voie desservait les hameaux en passant par les collines et possédait un dallage au niveau des gués.

Au XIème siècle, des *forts* furent implantés aux endroits stratégiques de certains croisements (Fort à Septème et fort à Péranche ou « château des fées »). Ils servaient d'habitat seigneurial et de lieux de péages.



Sur ce cliché, passant devant le domaine de la Grand Maison à St Oblas, une portion du chemin des fées encore pratiquée.



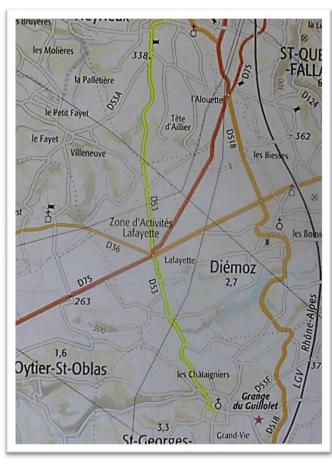
La voie Vienne Cremieu est probablement la moins connue. D'origine Celte elle fut pourtant utilisée jusqu'au $19^{\text{\`e}me}$ siècle. Partant Vienne jusqu'au Péage elle traverse le ruisseau Césarges au Bielois, longe ce même ruisseau le long du bois du Recours, s'échappe vers l'Est au niveau des Cabanes puis passe près de la maison forte de Size, longe la déchèterie des Ouatre Vents en direction de la roseraie Meilland Richardier et de l'Alouette.

Au 9^{ème} siècle, cette voie qui sera désignée sous l'appellation de route royale de Vienne à Crémieu, passait entre le torrent de Césarges au Nord et la forêt de Chanoz au Sud. En 877, Charles le chauve mentionne dans une ordonnance l'étendue de cette forêt. Entourant la ville de Vienne elle s'étendait jusqu'à Heyrieux et St Quentin Fallavier (Voir carte ci-dessus).

Une dernière voie est mentionnée au XIIème siècle : la voie Sibuenche.

Spécifique au tracé qui relie le village de St Georges d'Espéranche à Heyrieux traversant au passage une portion du territoire de Valencin.

Encore pratiquée de nos jours et devenue la D53a, elle relie St Georges à la déchèterie de Valencin. Sa continuité se confond avec la route de Césarges jusqu'au lieu-dit le Plâtre sur les hauteurs d'Heyrieux pour devenir la D53a lorsqu'elle aboutit au village d'Heyrieux. Certains tronçons de cette route ne sont plus utilisés. Ils sont devenus parfois de simples chemins d'exploitations, parfois ils ont été abandonnés au profit d'un nouveau tracé choisi pour une meilleure sécurité.



Tracée en jaune la route de St Georges à Heyrieux



L'ancienne voie Sibuenche toujours en circulation, croise au rond-point de Lafayette la voie Romaine d'Agrippa Vienne-Milan. Aujourd'hui D75 et D36.

Elle croisait aussi entre St Georges et Lafayette, la voie Celtique de Vienne-Bourgoin le chemin des Fées) et plus au nord entre Lafayette et le domaine des Petites Babouillères l'ancienne voie Vienne-Crémieu.





Ces deux clichés nous montrent la modification du tracé de cette vieille route. Montée du « clos » avant de redescendre sur Lafayette. Ici la voie Sibuenche a laissé place à un chemin d'exploitation sur les hauteurs du Fayet de St Georges.

Cette route n'a jamais fait l'objet d'étude approfondie. Localement son emplacement est à peine évoqué, sauf par quelques articles du docteur Joseph Saunier parus dans la revue Evocation. Je vais donc, avec le peu d'éléments en ma possession, tenter d'aller plus loin dans l'étude de cette voie.

La plus ancienne mention de son existence figure dans le cartulaire de l'abbaye de St André-le-Bas à Vienne daté de 1169, sous la forme de Via Sibuenco. Entre le XIIème et le XIIIème siècle, elle est désignée tantôt Via Siboencha, tantôt Via Sybuenchi. On pourrait penser que c'est entre le XIIème et le XIIIème siècle qu'elle fut créée....Il n'en est rien.

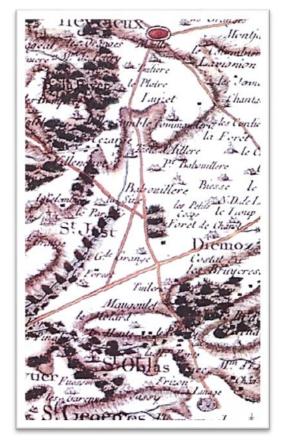


Au cours des années de 2016 à 2018 prospectant le secteur j'ai découvert à proximité de la voie Sibuenche quelques objets datant du néolithique, il s'agirait là d'une voie très ancienne.



Meule à grain, pilon, arrière de hache polie, demi-racloir en silex

Base d'une amphore étrusque datant du premier siècle avant notre ère.



Plusieurs hypothèses pourraient nous orienter sur l'origine de l'appellation de cette voie Via Sibuenco. Nous avons également une date, 1169, date à laquelle la route figure sur le cartulaire de St André le Bas, deux ans à peine après la mort du seigneur Siboud de Beauvoir. Cette famille très puissante dans notre région était en charge de percevoir l'impôt et de faire justice pour le Comte de Vienne de l'époque avec la fonction de Mistral terme employé à la féodalité.

La Via Sibuenco a pu être un chemin, un lien permettant au seigneur Siboud, de se rendre dans l'évêché de Lyon pour une éventuelle entrevue avec l'archevêque par exemple car pour aller de Beauvoir de Marc fief de Siboud, par un itinéraire plus direct et plus sûr à l'époque, traversant Oytier st Oblas, St Georges d'Espéranche, (chemin des Fées) Heyrieux (Voie Sibuenche) Chandieu puis Lyon.

Ses fonctions lui auraient permis d'ordonner l'entretien régulier de cette route par les serfs de sa seigneurie, route souvent endommagée par le ruissellement des diverses sources du bois de la Douve (commune d'Heyrieux).

Ce passage aurait donc pu devenir le chemin de Siboud baptisé à son époque Via Sibuenco puis par la suite via Siboencha, via Sybuenchi dont une partie s'appelle aujourd'hui, la route de Césarges.

Tracé de la voie Sibuenche St Georges à Heyrieux, carte Cassini.

Un objet reconnu

Dans le cahier précédent (n°9) nous posions la question de savoir à quoi servait cet objet, que nous avions appelé « testeur à poudre ».



Des lecteurs avisés nous ont alerté, en indiquant qu'il s'agissait d'un « pistolet à taupe » et la figure ci-dessous nous montre l'objet en bon état.



La bouche à feu vise la galerie et quand la taupe, en poussant la terre, soulève le bras le chien est libérée et la taupe n'a aucune chance, sauf si l'amorce ou la poudre est mouillée.

Nous avons aussi recherché ce qu'était un testeur à poudre et l'image en montre un. La roue à rochet, freinée par un ressort, permet d'évaluer, comparativement, la puissance d'une poudre.







Reconstitution d'une motte castrale et dune palissade (Puy du fou, Vendée)

Articles des dix premiers numéros des Cahiers de Maître Jacques

Cahier 1

- Le dernier seigneur de St Georges
- St Georges poste avancé savoyard
- Trois familles dans la guerre

Cahier 2

- Les trois comtes de Savoie, construction du château
- Le carrefour de Lafayette
- L'église de St Georges

Cahier 3

- Préparation d'une bataille à Verdun
- La commanderie de Bellecombe
- Le travail des enfants
- Modèle numérique du château
- Jeannot et Jean-Michel

Cahier 4

- Une battue aux loups
- Les enfants assistés
- Mémoire d'un bourrelier
- Lettre de Jean de Baret
- Modèle numérique du château (suite)
- Le château de Caernavon
- Les épidémies

Cahier 5

- La halle
- Les vendanges au Revoireau
- Reconstitution de la ville et du château
- Le cadastre de st Georges
- La grassole
- Le château de Beaumaris
- Maître Jacques en Ecosse
- Le télégraphe

Cahier 6

- Le château d'Harlech
- La grande place de St Georges
- La châtaigneraie des Bougettes

- La colline de St Georges et ses ravins
- La fin d'un géant
- Le chemin de Sibuanche

Cahier 7

- Anciennes voies et vieux chemins
- Pandémies et climat
- Après la grande guerre, la grande grippe
- Maitre Jacques à Montmélian
- Louis Clopin revient de guerre
- Quand je suis allé à l'école pour la première fois
- Patois local
- La révolution d'octobre s'invite
- André Clopin

Cahier 8

- Chartes de franchises
- Canicules et espaces frais
- Le chemin de Baret
- Sécheresses et vipères
- Aux armes citoyens!
- Guy Bernard

Cahier 9

- Ulysse Chevalier
- Les haches de pierres polies
- La forêt de Chanoz
- Les Saints Georges
- Repères d'histoire
- Voie romaine

Cahier 10

- Place Edmond Budillon
- Curé Fréchet
- Les vieux chemins
- La Foire Froide
- Qui est Arnold Taylor?
- Rue Olympe Perroud
- Vente de la Grange de Péranche
- La renommée de Maître Jacques
- Commanderie de Bellecombe